

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: DINITROL RC 900 SPRAY
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Secteur d'utilisation
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit
PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
- Catégorie du procédé
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- Emploi de la substance / de la préparation Produit de peinture
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Weckerle AG, Gewerbestrasse 2, CH-4123 Allschwil
Mail: mail@weckerleag.ch

Service chargé des renseignements: Sécurité des Produits

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Schweiz. Toxikologisches Informationszentrum, CH-8032 Zürich
Tel: +41 44 251 51 51
Numéro d'urgence national: 145

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2


(suite de la page 1)




GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

• Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

 Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

 F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

• Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Attention! Récipient sous pression.

• Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

• Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant
F+ Extrêmement inflammable

• Phrases R:

12 Extrêmement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

• Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2

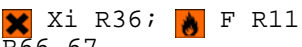

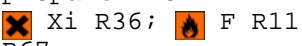
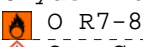
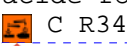
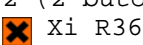
(suite de la page 2)

- Identification particulière de certaines préparations:
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
- Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description:
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX	acétone  R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1 Reg.nr.: 01-2119473980-30-XXXX	4-méthylpentane-2-one  Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35-XXXX	1-méthoxy-2-propanol R10-67 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	propane-2-ol  R67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 10024-97-2 EINECS: 233-032-0	oxyde nitreux  Ox. Gas 1, H270; Press. Gas, H280; Acute Tox. 1, H330	2,5-10%
CAS: 64-18-6 EINECS: 200-579-1 Reg.nr.: 01-2119491174-37-XXXX	acide formique  Skin Corr. 1A, H314	≤2,0%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44-XXXX	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  Eye Irrit. 2, H319	≤2,0%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2

(suite de la page 3)

- Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
Amener les sujets à l'air frais.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Position et transport en position latérale stable.
Recourir à un traitement médical.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Etourdissement
Vertiges
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Équipement spécial de sécurité:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2

(suite de la page 4)

- Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Assurer une aération suffisante.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- 6.4 Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Éviter la formation d'aérosols.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- Préventions des incendies et des explosions:
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2

(suite de la page 5)

- Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1 acétone

VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
-----	---

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

VME	Valeur momentanée: 208 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m ³ , 20 ppm
-----	---

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

67-63-0 propane-2-ol

VME	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
-----	--

64-18-6 acide formique

VME	Valeur momentanée: 9 mg/m ³ , 5 ppm
-----	--

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm
-----	---

- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Équipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2

(suite de la page 6)

- Protection respiratoire:
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre provisoire:
Filtre A/P2
Filtre AX
- Protection des mains:
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:

<u>Forme:</u>	Aérosol
<u>Couleur:</u>	Ambré
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH à 20°C: 4,8
- Changement d'état

<u>Point de fusion:</u>	Non déterminé.
<u>Point d'ébullition:</u>	55°C
- Point d'éclair 13°C
- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.
- Température d'inflammation: 270°C
- Température de décomposition: Non déterminé.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2

(suite de la page 7)

• <u>Auto-inflammation:</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• <u>Danger d'explosion:</u>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
• <u>Limites d'explosion:</u>	
<u>Inférieure:</u>	2,6 Vol %
<u>Supérieure:</u>	13,0 Vol %
• <u>Pression de vapeur à 20°C:</u>	233 hPa
• <u>Densité à 20°C:</u>	1 g/cm ³
• <u>Densité relative</u>	Non déterminé.
• <u>Densité de vapeur.</u>	Non déterminé.
• <u>Vitesse d'évaporation</u>	Non applicable.
• <u>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
• <u>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</u>	Non déterminé.
• <u>Viscosité:</u>	
<u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
<u>Cinématique:</u>	Non déterminé.
• <u>Teneur en solvants:</u>	
<u>Solvants organiques:</u>	64,0 %
<u>VOC (CE)</u>	64,03 %
• <u>Teneur en substances solides:</u>	0,8 %
• <u>9.2 Autres informations</u>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique stabil/stable
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Danger d'éclatement.
- 10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:
- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux: Effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2

(suite de la page 8)

- Indications toxicologiques complémentaires:
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------------|
| • <u>14.1 No ONU</u> | |
| • <u>ADR, IMDG, IATA</u> | UN1950 |
| • <u>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</u> | |
| • <u>ADR</u> | 1950 AÉROSOLS |
| • <u>IMDG</u> | AÉROSOLS |
| • <u>IATA</u> | AÉROSOLS, inflammable |

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2

(suite de la page 9)

• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

• ADR



- Classe 2 5F Gaz.
• Étiquette 2.1

• IMDG, IATA



- Class 2.1
• Label 2.1

• 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Marine Polluant: Non

• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Indice Kemler: Attention: Gaz.
• No EMS: -
F-D,S-U

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

• ADR

- Quantités limitées (LQ) 1L
• Catégorie de transport 2
• Code de restriction en tunnels D

- "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.1

SECTION 15: Informations réglementaires

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2012

Révision: 25.11.2012

Numéro de version 2

(suite de la page 10)

- H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R34 Provoque des brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R7 Peut provoquer un incendie.
R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

• Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit

• Contact: siehe Seite 1 / see page 1

• Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

• * Données modifiées par rapport à la version précédente